



Extrait du SUD Éducation Lorraine - Académie de Nancy-Metz

<http://www.sudedulor.lautre.net/spip/spip.php?article1904>

BAC 2019 : Lettre ouverte intersyndicale à la Rectrice de Nancy-Metz

- Actualité des luttes - Appels à mobilisation -



Date de mise en ligne : mercredi 10 juillet 2019

À Madame la Rectrice
Rectorat de l'Académie de Nancy-Metz
2 rue Philippe de Gueldres
CO n° 30013
54035 NANCY Cedex

Nancy, le 9 juillet 2019

Objet : Session de Baccalauréat 2019 en Lorraine

Madame la Rectrice,

Les consignes du ministre annoncées mercredi soir (attribution de la moyenne annuelle de l'élève en lieu et place de la note d'examen), au mépris du droit et du principe d'égalité de traitement de tous les candidats, sont à l'origine d'un certain nombre de perturbations dans la tenue des jurys de Baccalauréat de l'Académie de Nancy-Metz.

Nous tenons à vous signaler un certain nombre de ces dysfonctionnements :

- Concernant les notes manquantes, il a été demandé « aux présidents d'int interrompre la délibération, de se connecter aux services de secrétariat de jury et de saisir pour chaque note manquante la note moyenne annuelle du lycée (*sic*) scolaire. Pour les candidats ne disposant pas de livret scolaire, il appartiendra au jury d'arrêter une note en cohérence avec les autres résultats obtenus par le candidat ». L'application de cette consigne a été de manière tardive en fin de matinée, a conduit les jurys à délibérer sans prendre en compte le livret scolaire de certains candidats.
- Tous les candidats n'ont pas été traités de la même manière. Pour certains, c'est la note de l'examen qui a été prise en compte ; pour d'autres, c'est la moyenne annuelle ; pour d'autres encore, il a fallu inventer une note « en cohérence avec les autres résultats obtenus par le candidat ». Il s'agit d'une inégalité de traitement manifeste entre les candidats, contraire à l'article L331-1 du Code de l'Éducation.
- Vos services ont multiplié les pressions, les mesures d'intimidation et les menaces de sanctions à l'encontre des correcteurs qui, du fait de leur exercice du droit de grève, n'ont pas rendu les copies dans les délais impartis : appels téléphoniques, mails, mises en demeure, propos mensongers, menaces de recours aux forces de l'ordre et aux huissiers de justice, etc. Dans le même temps, le Ministre annonce des sanctions individuelles disciplinaires, pénales, financières lourdes. Le Président de la République, en parlant de « prendre nos enfants et nos familles en otage », a tenu des propos totalement choquants, voire inacceptables et qui ne correspondent pas à la réalité de la situation.
- Au cours de la journée du jeudi 4 juillet, les membres des jurys, ne pouvant délibérer sur les candidats ne disposant pas de la totalité des copies de leurs épreuves terminales, ont été soumis à des pressions multiples : attentes très longues, intimidations, menaces de retraits sur traitement, menaces de répercussions sur carrière, appels insistants et parfois mensongers de vos services ou de vous-même, etc.

Cher-es collègues,

Vous trouverez en lien ci-dessous et une lettre ouverte intersyndicale (snes-sud-cgt-fo-snalc-spelc) à la Rectrice de l'Académie de Nancy-Metz, condamnant les conditions dans lesquelles se sont tenus les jurys du bac 2019, au mépris du droit et de l'égalité de traitement des candidat-es, et soutenant les collègues qui se sont mobilisé-es.

Nous appelons donc chaque candidat-e à vérifier la correspondance entre sa note de relevé de Baccalauréat et la note de sa copie et à se rapprocher rapidement (dans un délai de deux mois) des organisations de parents d'élèves s'ils souhaitent intenter un recours.

Solidairement

SUD Education.

> [Cliquer ici...](#)